

**Bureau communautaire du 11 juin 2024 à 16 heures**  
**Salle sèvre – siège communautaire à CLISSON**

**PROCES-VERBAL**

L'an deux mille vingt-quatre, le onze juin à seize heures, les membres du Bureau communautaire, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique, à la salle sèvre au siège de la communauté d'agglomération à CLISSON, sous la présidence de M. Jean-Guy CORNU – Président.

**Etaient présents :**

AIGREFEUILLE-SUR-MAINE	M. Jean-Guy CORNU
BOUSSAY	
CHATEAU-THEBAUD	M. Alain BLAISE
CLISSON	
GETIGNE	M. François GUILLOT
GORGES	M. Didier MEYER
HAUTE-GOULAIN	M. Fabrice CUCHOT
LA HAYE-FOUASSIERE	
LA PLANCHE	Mme Séverine JOLY-PIVETEAU
MAISDON-SUR-SEVRE	M. Aymar RIVALLIN
REMOUILLE	M. Jérôme LETOURNEAU
ST-FIACRE-SUR-MAINE	Mme Danièle GADAIS
ST-HILAIRE-DE-CLISSON	M. Denis THIBAUD
ST-LUMINE-DE-CLISSON	Mme Janik RIVIERE
VIEILLEVIGNE	Mme Nelly SORIN

**Absents excusés et représentés :**

BOUSSAY	Mme Véronique NEAU-REDOIS qui a donné procuration à Séverine JOLY-PIVETEAU
---------	--

**Absents excusés :**

CLISSON	M. Xavier BONNET
LA HAYE-FOUASSIERE	M. Vincent MAGRE

**Nombre de membres :**

↵	En exercice	: 15
↵	Présents	: 12
↵	Représentés	: 1
↵	Votants	: 13

✚ Le Bureau Communautaire désigne Mme Danièle GADAIS pour être secrétaire de cette séance.

✚ Le procès-verbal du Bureau communautaire du 28 mai 2024 est approuvé à l'unanimité.

## ORDRE DU JOUR

### Cycle de l'eau

- 1- Procédure Adaptée – Construction d'une nouvelle station d'épuration à Boussay d'une capacité de 3100 EH

## DÉCISIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

### CYCLE DE L'EAU

#### OBJET – Procédure Adaptée – Construction d'une nouvelle station d'épuration à Boussay d'une capacité de 3100 EH

Rapporteur : M. Denis THIBAUD – Vice-Président délégué au cycle de l'eau

#### EXPOSE DES MOTIFS

Clisson Sèvre et Maine Agglo a lancé un marché public de travaux ayant pour objet la construction d'une station d'épuration à Boussay.

Dans le cadre de la consultation, un avis d'appel public à la concurrence a été envoyé à la publication du BOAMP le 22 février 2024 (référence BOAMP n°4055992). Le DCE a été mis en ligne sur le profil d'acheteur de la Communauté d'agglomération Clisson Sèvre et Maine Agglo [www.marches-securises.fr](http://www.marches-securises.fr) le même jour.

La date limite de remise des offres était fixée au vendredi 19 avril 2024 à 12h00, sur la plateforme <http://www.marches-securises.fr>

Il s'agit d'un marché passé en procédure adaptée ouverte en application des articles L2123-1 et R2123-1-1°, R 2123-4 et R 2123-5 du code de la commande publique, pour l'attribution de marchés de travaux.

Le marché n'est pas alloti. Le non-allotissement se justifie en raison de la complexité technique de l'opération notamment au stade des études d'exécution.

3 plis sont parvenus avant les date et heure limites de réception sur le profil acheteur <https://www.marches-securises.fr>, en réponse à la consultation.

Après avoir pris connaissance du rapport d'analyse des offres établi par le maître d'œuvre NTE – Nouvelles Technologies Environnementales, le pouvoir adjudicateur a décidé, suite à la réunion de la commission d'attribution en date du 28 mai 2024, de suivre les conclusions de la notation issue de la procédure en retenant :

- L'offre de base du groupement d'entreprises composé comme suit, pour un montant global et forfaitaire de 1 797 000,00 € HT :
  - SAUR : 11 chemin de Bretagne - 92130 Issy Les Moulineaux (mandataire du groupement)
  - PVE (génie civil) : ZI du Pont de St Philbert - 85290 Mortagne sur Sèvre (co-traitant)
  - SOCOVAL (maçonnerie) : 8 rue de la Grande Perrière - ZI les Dorices - 44330 Vallet (co-traitant)
  - LVI TP (VRD) : Z7 rue Saint Exupéry - 85600 Montaigu (co-traitant)
  - MOINARD ENERGIE (électricité) : 12 rue des Marquis - PA des Marchés de Bretagne - 85600 Montaigu (co-traitant)
  - ANCRAGE (architecte) : 1 rue de L'Île Boëdic - 56610 Arradon (co-traitant)

Mme Nelly SORIN demande quelle était la capacité de la station de Remouillé et son coût.

M. Denis THIBAUD lui indique que la station de Remouillé a une capacité de 1800 EH et que son coût de construction a été d'environ 1,5 M€.

#### DECISION

**VU** l'article L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

**VU** le Code de la commande publique, et notamment ses articles L2123-1 et R2123-1-1°, R2123-4 et R2123-5,

**VU** la délibération n°26.09.2023-18 du Conseil communautaire en date du 26 septembre 2023 portant délégation d'attributions du Conseil communautaire au Bureau communautaire,

**VU** le rapport d'analyse des offres approuvé par la commission d'attribution du 28 mai 2024,

**CONSIDERANT** que l'offre du groupement d'entreprises citées ci-dessus apparait comme l'offre économiquement la plus avantageuse,

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire :

<b>Suffrages exprimés :</b>			
<b>Voix pour : 13</b>	<b>Voix contre : 0</b>	<b>Abstention : 0</b>	<b>Ne prend pas part au vote : 0</b>

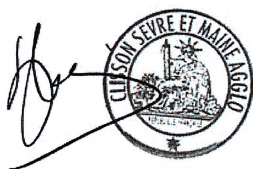
**APPROUVE** la conclusion d'un contrat avec le groupement d'entreprises mentionnées ci-dessus, et dans les conditions mentionnées ci-dessus, pour les travaux de construction d'une station d'épuration à Boussay.

**AUTORISE** le Président, ou son représentant, à signer ledit marché avec le groupement précité.

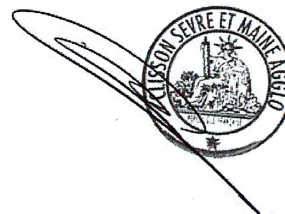
**DIT** qu'il sera rendu compte de la présente décision au Conseil communautaire lors de la prochaine séance.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16h20

À Clisson  
Le 04/07/2024  
Danièle GADAIS  
Vice-Présidente Danièle GADAIS



À Clisson  
Le 05/07/2024  
Jean-Guy CORNU  
Président



Publication sur le site internet le : 05/07/2024

